

Montréal, le 6 juillet 2026

Par dépôt électronique (SDÉ)

M^e Adina-Cristina Georgescu
Borden Ladner Gervais S.E.N.C.R.L., S.R.L.
1000, rue de La Gauchetière Ouest
Bureau 900
Montréal (Québec) H3B 5H4

OBJET : EGQ - Demande d'Enbridge Gaz Québec relative à la décarbonation

Dossier de la Régie : R-4392-2025

Chère consœur,

La présente fait suite à votre lettre du 3 juin 2026 par laquelle Enbridge Gaz Québec demande un délai pour le dépôt du complément de preuve dans le dossier mentionné en objet.

Compte tenu des motifs invoqués, la Régie autorise à Enbridge Gaz Québec à déposer son complément de preuve **au plus tard le 10 juillet 2026 à 12h.**

Veuillez agréer, Chère consœur, l'expression de nos sentiments distingués.

(S) Johanne Skelling

Johanne Skelling, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

JS/ss